

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1425 - page 6256

75 - Département de Paris

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de police.

TERRES D'ESPERANCE LA FRATERNELLE FRANCE ALGERIE.

Objet : promouvoir les échanges et les liens d'amitié et de fraternité entre la France et l'Algérie dans le respect des lois de la République française et de la République algérienne et en veillant à ce qu'aucune action ne vienne contrevenir ou nuire aux intérêts et à la souveraineté de ces deux pays ; partager la richesse de l'idéal philosophique universel qui anime ses membres ayant une attache avec l'Algérie ou entretenant une amitié féconde avec ce pays ; favoriser et fédérer les liens pour s'unir contre l'extrémisme, le fanatisme et l'intolérance ; soutenir la francophonie et valoriser les travaux et les actions culturelles et scientifiques en lien avec les objectifs fixés par ses membres.

Siège social : Maison des Associations, 23, rue Greneta, 75002 Paris.

Date de la déclaration : 17 décembre 2015.